



Manifestation temporaire

Demande d'autorisation pour mesures de circulation

Toute demande d'autorisation devra être déposée dans un délai de 60 jours précédant le début de la manifestation. La date de réception fait foi. Les demandes déposées dans un délai plus court ou incomplètes ne pourront être prises en compte.

ORGANISATEUR

Société requérante

Responsable

Nom / Prénom

Rue N°

NPA / Localité

Téléphone

Courriel

Adresse postale de la société requérante

Rue N°

NPA / Localité

MANIFESTATION

Nom de la manifestation

Type de manifestation

Commune (NPA, Localité)

Adresse exacte

Durée de la manifestation Du

Heure

Au

Heure

Participants, affluence attendue

Cortège : Non

Oui Date : Horaire : de (heure) à (heure de fin)

Si Oui : Lieu(x), date(s), heure(s) de rassemblement - Joindre un plan du tracé du cortège :

MESURES DEMANDEES

Les mesures demandées ont-elles un impact sur les transports publics ou scolaires ?

Non

Oui, entreprise(s) ou entité(s) concernée(s)

Fermeture de route

Partielle (1 voie)

Complète (chaussée)

Dossier annexé

Tronçon(s) :

Durée :

Du

Heure

Au

Heure

Motif :

Déviation de la circulation :

Non

Oui, itinéraire proposé

Régulation de circulation

Catégorie de route(s) :

Secondaire

Principale

Autre

Personnel formé :

Oui

Non

Régulation assurée par :

Abaissement de la vitesse

Dossier annexé

Régime de vitesse en vigueur :

Régime de vitesse souhaité :

Tronçon(s) :

Durée :

Du

Heure

Au

Heure

Motif :

Pose de ralentisseurs ?

Oui

Non

Autres mesures de circulation

Dossier annexé

Mesure(s) souhaitée(s) :

Tronçon(s) :

Durée :

Du

Heure

Au

Heure

Motif :

Une communication relative aux mesures de circulation est-elle prévue par l'organisateur ?

Si oui, de quelle manière ? A qui ?

ANNEXES OBLIGATOIRES

- ⇒ **Annexe 1** : préavis comportant la signature de la commune et si fond privé, du propriétaire
- ⇒ **Annexe 2** : plan de situation avec signalisation

FACTURATION

Je prends acte que les frais relatifs à l'établissement de l'autorisation me seront facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale.

Facturation à la société requérante.

Autre adresse de facturation:

TRANSMISSION

- Compléter et signer les annexes ;
- Imprimer le formulaire au moyen du bouton "Impression" ;
- Renvoyer le document par courrier ou adresse mail aux coordonnées suivantes :

Adresse postale : Police de la circulation et sécurité routière
Ch. de la Madeleine 8
1763 Granges-Paccot

Adresse mail : Polci@fr.ch

Demande n°24/

Date

Nous répondons volontiers à vos questions au 026 305 20 01 du :

Lundi au vendredi, de 08h30 à 11h00 et de 14h00 à 16h30.

Les demandes incomplètes ou illisibles seront retournées à l'expéditeur.

Les autorisations ne seront délivrées qu'au maximum 2 mois avant la manifestation.

Manifestation temporaire

Demande d'autorisation pour mesures de circulation

Annexe 1 : préavis (si plusieurs propriétaires, annexer les demandes d'autorisation ou documents)

PROPRIETAIRE DU BIEN-FONDS

Nom / Prénom

Rue N°

NPA / Localité

Téléphone

Courriel

Favorable sans condition

aux conditions particulières suivantes :

Défavorable, raisons:

Lieu / date :

Signature :

COMMUNE

Nom / Prénom

Rue N°

NPA / Localité

Téléphone

Courriel

Favorable sans condition

aux conditions particulières suivantes :

Défavorable, raisons:

Lieu / date :

Timbre / Signature :

Annexe 2 : Plan de situation

Concept annexé

Société requérante	Légende	
		Tronçon fermé
		Itinéraire de déviation
		Itinéraire du cortège
		Planton de circulation
		OSR 1.30 Autres dangers
		OSR 2.01 Interdiction générale
		OSR 2.02 Accès interdit
		OSR 2.32 – 2.33 Sens obligatoire D / G
		OSR 2.36 Circuler tout droit
		OSR 2.37 – 2.38 Obliquier D / G
		OSR 2.42 – 2.43 Interdit d'obliquier D / G
		OSR 2.50 Interdit de parquer
		OSR 4.08 Sens unique
		Indicateur de direction (déviation)
		Parking
	Liste des signaux officiels	
	Date	